

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0140\_AT1\_RD437\_LAC-DES-ROUGES-TRUITES**  
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** La demande en date du 01 février 2024 par laquelle l'entreprise SOBECA-LENT domiciliée ZA Saint-Pierre 01245 LENT, représentée par Monsieur David GORUP agissant pour le compte du SIDEC DU JURA, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de sécurisation de fils nus BTA 3x150+1x70AL et EP 2x10 Cu R02V avec pose de 3 chambres type L2T avec 1 regard 30x30 et 2 mats C/C hauteur 6 mètres dans l'emprise de la Route Départementale n° 437, Les Thévenins 39150 LAC-DES-ROUGES-TRUITES ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de SAINT-CLAUDE ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1 AUTORISATIONS PRÉALABLES**

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut pas autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.  
Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

**ARTICLE 1 ACCORD TECHNIQUE**

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 437, commune du Lac-des-Rouges-Truites, les travaux énoncés dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

## ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

### Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée transversale sera implantée sous chaussée au PR34+0045.

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement du PR33+0900 au PR34+0100.

### Mode opératoire

- TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE

La traversée au PR34+0045 s'effectuera par tranchée, méthode traditionnelle réalisée et remblayée conformément à l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé (le schéma type de remblaiement est joint en annexe) et aux dispositions suivantes.

- TRANCHÉE SOUS CHAUSSÉE

#### Tranchée ouverte sous chaussée souple – réseau structurant ou primaire

- Sciage soigné de la chaussée à la scie diamantée, ouverture de la fouille.
- Extraction, évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Installation d'un grillage avertisseur, à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement successif en G.N.T 0/80 sur une épaisseur de 57 cm, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.
- Compactage par couches de 20 à 30 cm.

Réfection provisoire : dès la fin des travaux, à l'enrobé à froid ou à l'émulsion de bitume bicouche, gravillons 6/10 et 4/6.

Réfection définitive : environ 1 à 2 mois après la réfection provisoire comprenant :

- Redécoupage de la chaussée, 0.10 m de part et d'autre des deux lèvres de la tranchée.
- Décaissement sur 23 cm.
- G.B 2 sur 17 cm, (passage en 2 couches)
- B.B.S.G 0/10, non calcaire sur 6 cm.
- Fermeture des joints à l'émulsion de bitume.

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT

#### Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Pose du réseau de sécurisation fils nus., installation d'un grillage avertisseur à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

### Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 437 avec l'accord du service gestionnaire.

### Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

## ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

## ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le concessionnaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le concessionnaire.

## ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder **60 jours avec un démarrage après le 15 mars 2024 (période hivernale) et à compter de la date fixée du commencement des travaux**. Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

## ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

## ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révoquant, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

**ARTICLE 9** Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr>.

## ARTICLE 10 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

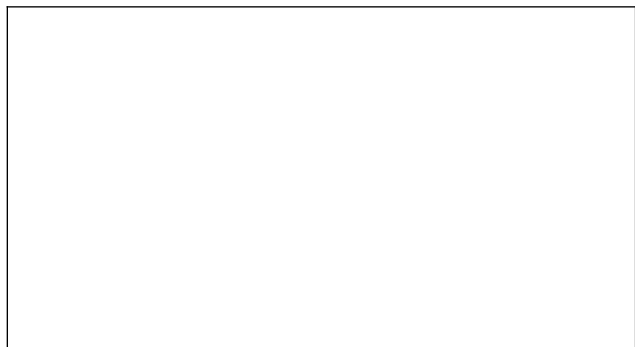
Le concessionnaire pour attribution

Son client pour information

La commune du LAC-DES-ROUGES-TRUITES  
pour information

L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

**Signature de l'arrêté**



# Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 24

ID : 039-223900010-20240214-ARR\_2024\_0140-AR



N° 14023\*01

## Le demandeur

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : SOBECA LENT Représenté par : M. GORUP David

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : ZA SAINT - PIERRE

Code postal 0 1 2 4 5 Localité : LENT Pays : FRANCE

Téléphone 0 7 8 9 8 3 8 4 1 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... d.gorup@sobeca.fr et p.alonzo@sobeca.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : .....@.....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° 437 Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : 33 + 900 Point de Repère (PR) routier de fin d'application : 34 + 100

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Les Thévenins

Code postal 3 9 1 5 0 Localité : LAC-DES-ROUGES-TRUITES

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : .....

Référence cadastrale : Section(s) : ZE Parcelle(s) : 73 Lieu-dit : Les Thévenins

## Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	..... mètres	..... mètres	..... mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres  .....

Date prévue de début d'application 0 1 0 3 2 0 2 4 Durée d'application (en jours calendaires) : 3 6 5

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

**Dépôt ou stationnement** <sup>(2)</sup>

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb** <sup>(2)</sup>

Largeur : de la voie  mètres de la saillie  mètres  
 des trottoirs  mètres Hauteur sous saillie  mètres

**Aménagement d'accès** <sup>(2)</sup>

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau  millimètre Longueur  mètres  
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée  mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement  mètres

**Ouvrages divers** <sup>(1)</sup>

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :  
 Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

**Sous voirie** **Sous accotement ou trottoirs**

Tranchée longitudinale  mètres  1 6 1 mètres  
 Tranchée transversale  6 mètres  mètres  
 Fonçage  mètres  mètres

Aménagement de surface ou équipements :  
 Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
 Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

**1 - Pour toute demande**

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup>  <sup>(3)</sup> Photos

**2 - Pièces complémentaires par nature de demande****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

**2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

**2c - Station service** : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 0 1 0 2 2 0 2 4

Nom : GORUP Prénom : David Qualité : Conducteur de travaux

Commune de : **LAC DES ROUGES TRUITE**

Aff. SIDEC: **IN 2023-06-031**

Aff. ENEDIS: ..

**Sécurisation fils nus**  
 Les Thévenins  
 Route Départementale N°437

Plan de Dépose Echelle du Plan : 1/500

Travaux Réalisés Par :



SOBECA  
 GROUPE FIRALP

Dessinateur :			
Chargé Affaire :		J. THISS	
Plan No. :			
A 05/09/2023 Plan initial A.P. J.T.			
Index	Date	Modifications	Dessiné par / Vérifié par

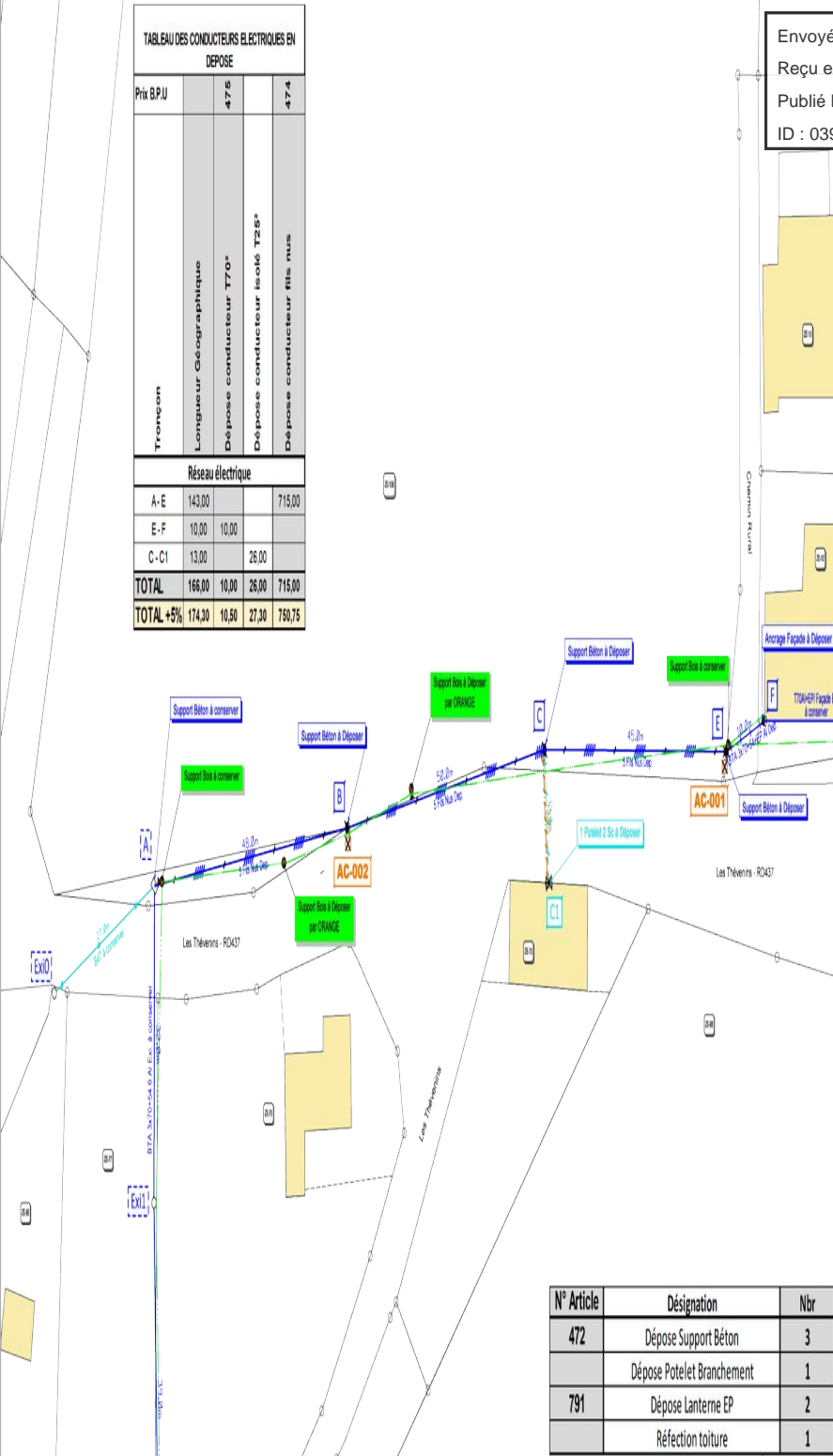


TABLEAU DES CONDUCTEURS ELECTRIQUES EN DEPOSE			
Tronçon	Longueur Géographique	Dépose conducteur T70*	Dépose conducteur isolé T28*
		475	474
Réseau électrique			
A - E	143,00		715,00
E - F	10,00	10,00	
C - C1	13,00		26,00
<b>TOTAL</b>	<b>166,00</b>	<b>10,00</b>	<b>26,00</b>
<b>TOTAL +5%</b>	<b>174,30</b>	<b>10,50</b>	<b>27,30</b>
			<b>750,75</b>

N° Article	Désignation	Nbr
472	Dépose Support Béton	3
	Dépose Potelet Branchement	1
791	Dépose Lanterne EP	2
	Réfection toiture	1

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
 Reçu en préfecture le 15/02/2024  
 Publié le 15-02-2024  
 ID : 039-223900010-20240214-ARR\_2024\_0140-AR

**SUPPORTS EN POSE** | **SUPPORTS EXISTANTS** | **SUPPORTS A DEPOSER**

N°	Angle (Grad)	Equipement	N°	Angle (Grad)	Equipement	N°	Angle (Grad)	Equipement
Matière			Matière			Matière		
Massif			Massif			Massif		

IACM à poser |  HT à poser |  Poste à poser |  Tige T'n à poser  
 IACM existant |  HT existant |  Poste existant |  Tige T'n existante  
 IACM à déposer |  HT à déposer |  Poste à déposer |  Tige à Déposer

**RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN**

HTA à poser	BT à poser	Branchement à poser
HTA à déposer	BT à déposer	Branchement à déposer
HTA existante	BT existante	Branchement existant
Fourneau HTA à poser	Fourneau BT à poser	Fourneau BCH à poser
Fourneau HTA en réserve	Fourneau BT en réserve	Fourneau BCH en réserve

Grille fusible coupure |  Soce Simple |  Tarif Jourc | Boîte HTA à poser  
 Grille d'alimentation |  Coffret BT existant |  Coffret Branchement à poser | Boîte HTA existante  
 Grille RDMET dans socle simple |  Coffret BT à déposer |  Coffret Branchement existant | Boîte BT à poser  
 Grille RDMET dans socle double |  Remontées aéro souterraine HTA |  Grille de repiquage | Boîte BT existante  
 Coffret de sectionnement Grille Coupure ACSA |  Remontées aéro souterraine HTA |  Câble téléport | Boîte BT à poser  
 Remontées aéro souterraine BT |  Remontées aéro souterraine BT |  Câble téléport existant | Boîte BT existante

**ELEMENT A POSER** | **ELEMENT EXISTANT** | **ELEMENT A DEPOSER**

N°	Equipement	N°	Equipement	N°	Equipement
Matière			Matière		

**RESEAU FRANCE TELECOM**

FT Adresse	Chambre FT
FT Soc. à déposer	Regist. 30X30
FT Soc. existant	Poteau FT

**RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Câble aéro à poser	Câble souterrain à poser
Câble aéro à déposer	Câble souterrain à déposer
Câble aéro existant	Câble souterrain existant
Lampe EP à poser	Boîte EP à poser
Lampe EP à déposer	Boîte EP existante
Lampe EP existante	Boîtier de dérivation
	Commande EP
	Remontées aéro sous EP



Syndicat mixte D'énergie, d'équipement et de Communication du Jura

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE COMMUNICATION DU JURAS

1 Rue mairie Chéreau - 38000 LONS LE SAUNIER  
Tél: 03 84 47 81 25 - FAX: 03 86 24 81 54  
energies.electrotele@sideducjura.fr

Commune de: **LAC DES ROUGES TRUITES**

Aff. SIDEC: **IN 2023-06-031**

Aff. ENEDIS: **...**

**Sécurisation fils nus**  
**Les Thévenins**  
**Route Départemental N°437**

Plan de Parcellaire

Echelle du Plan : **1/500**

Travaux Réalisés Par :



B	04/11/23	Modif. FT	A.P	P.A
A	05/09/23	Plan initial	A.P	J.T
Index	Date	Modifications	Dessiné par	Vérifié par

Dessinateur : \_\_\_\_\_  
Chargé Affaire : **J. THISS**  
Plan No : \_\_\_\_\_



PLAN DE SITUATION



Prix BPU	Longueur Géographique	Nombre de fourreaux PVC Ø42/45	Longueur totale de fourreaux PVC Ø42/45	84.2	84.3	490	493
	Longueur géométrique	Nombre de fourreaux PVC Ø56/60	Longueur totale de fourreaux PVC Ø56/60				
	Longueur géométrique	Nombre de fourreaux PVC Ø56/60	Longueur totale de fourreaux PVC Ø56/60				
	Longueur géométrique	Tranchée 490 uniquement	Moins valeur au prix 490				

Réseau principal							
Ex10-CH1	2	1	2	2	2		
CH1-CH2	3	291					
CH2-CH3	47	3	141				
CH1-FT1	3	3	9				
CH3-FT2	2	3	6				
Sous-Total	151	447	2	3	3		

Adductions							
CH2-FT2	0	1	0				
CH3-FT4	0	2	18				
Sous-Total	18	27					
TOTAL	169	474	2	3	3		

Prix BPU	Longueur Géographique	Nombre de fourreaux PVC Ø42/45	Longueur totale de fourreaux PVC Ø42/45	84.2	84.3	490	493
100-1	107	101	6	6	107	2	2
1-2	72	80	6	6	12	2	2
2-10	1	1	1	1	2	2	2
2-3	1	1	1	1	4	3	3
Sous-Total	181	163	12	12	121	6	10
Éclairage Public							
1-1a	1	1	1	1	2	2	2
1-2	11	11	4	4	15		
Sous-Total	12	12	2	2	17	4	4
TOTAL							

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
Reçu en préfecture le 15/02/2024  
Publié le 15-02-2024  
ID : 039-22390010-20240214-ARR\_2024\_0140-AR

RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN

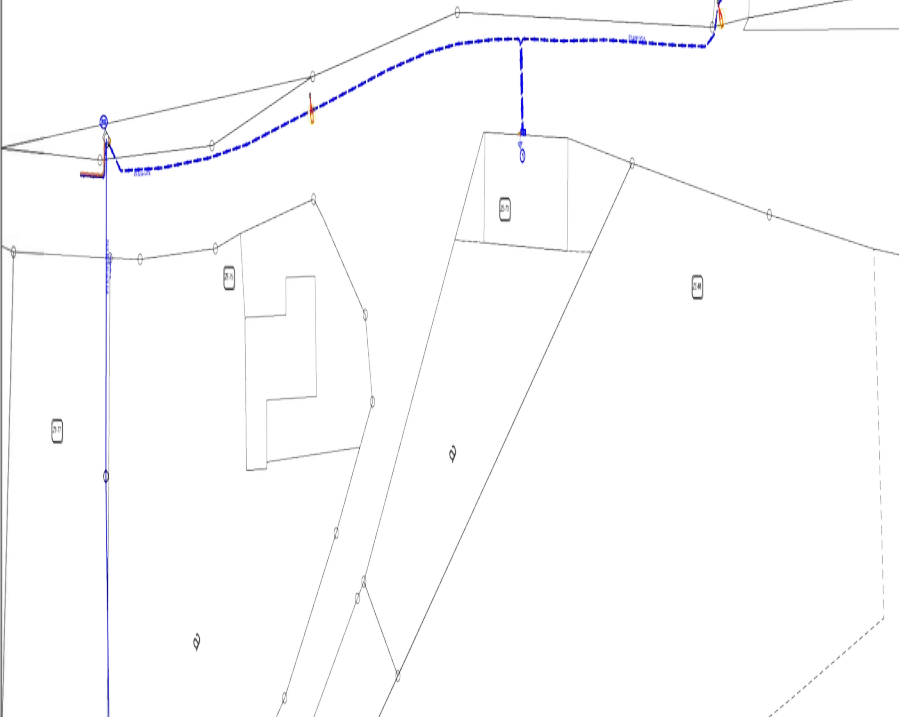
HTA à poser	BT à poser	Branchement à poser
HTA à déposer	BT à déposer	Branchement à déposer
HTA existante	BT existante	Branchement existant
Fourreaux HTA à poser	Fourreaux BT à poser	Fourreaux BT à poser
Fourreaux HTA en réserve	Fourreaux BT en réserve	Fourreaux BT en réserve

Grille trasse coupure     Socle Simple     Tarif Jaune     Boîte HTA à poser  
 Grille d'éclairage     Coffret BT existant     Coffret Branchement à poser     Boîte HTA existante  
 Grille REMBT sans socle simple     Coffret BT à déposer     Coffret Branchement existant     Boîte BT à poser  
 Grille REMBT sans socle double     Coffret BT à déposer     Coffret Branchement à déposer     Boîte BT existante  
 Coffret de sectionnement Grille Coupure 400A     Rampelettes aéro-soudure HTA     Câble blindé report     Câble blindé existant  
 Rampelettes aéro-soudure BT     Grille de repiquage     Câble blindé existant     Boîte BT à poser  
 Rampelettes aéro-soudure BT     Câble blindé existant     Boîte BT existante

ELEMENT A POSER    ELEMENT EXISTANT    ELEMENT A DEPOSER  
 Equipement    Equipement    Equipement  
 Matériel    Matériel    Matériel

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Câble existant à poser	Câble existant à déposer	Câble existant existant	Fourreaux EP à poser	Fourreaux EP en réserve
Lampes EP à poser	Lampes EP à déposer	Lampes EP existantes	Condensateurs à poser	Condensateurs existants
Propulseur à poser	Propulseur existant	Propulseur double sur rail à poser	Propulseur double sur rail existant	Propulseur triple sur rail à poser
Boîte EP à poser	Boîte EP existante	Boîte de dérivation	Commande EP	Rampelettes aéro-soud. EP





Commune de : **LAC DES ROUGES TRUITES**

Aff. SIDEC: **IN 2023-06-031**

Aff. ENEDIS: **\_**

**Sécurisation fils nus**  
**Les Thévenins**  
 Route Départementale N°437

Plan de Pose Echelle du Plan : **1/200**

Travaux Réalisés Par :

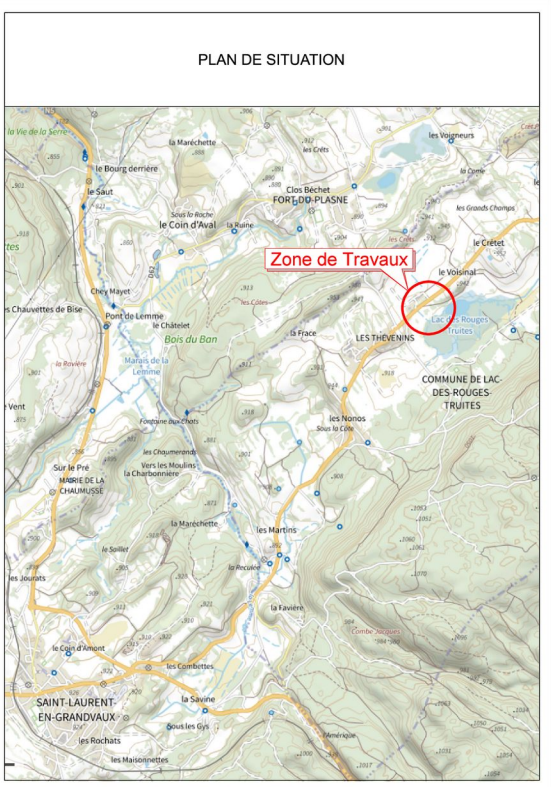


SOBECA  
 GROUPE FERALP

Dessinateur : \_\_\_\_\_  
 Chargé Affaire : **J. THISS**  
 Plan No : \_\_\_\_\_

B	04/11/23	Modif. FT	A.P.	P.A.
A	05/09/23	Plan initial	A.P.	J.T.

Indice Date Modifications Dessiné par Vérifié par



**LEGENDE**

**RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN**

HTA à poser	BT à poser	Branchement à poser
HTA à déposer	BT à déposer	Branchement à déposer
HTA existante	BT existante	Branchement existant
Fourniture HTA à poser	Fourniture HTA à déposer	Fourniture BT à poser
Fourniture HTA en réserve	Fourniture HTA en réserve	Fourniture BT en réserve

**RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC**

Lampe EP à poser	Carrelaire à poser	Projecteur à poser	Boîte EP à poser
Lampe EP à déposer	Candélabre à déposer	Projecteur double sur mât à poser	Boîte EP existante
Lampe EP existante	Carrelaire existant	Projecteur triple sur mât à poser	Boîte de dérivation
			Commanche EP
			Ramponnée auto-éclairée EP

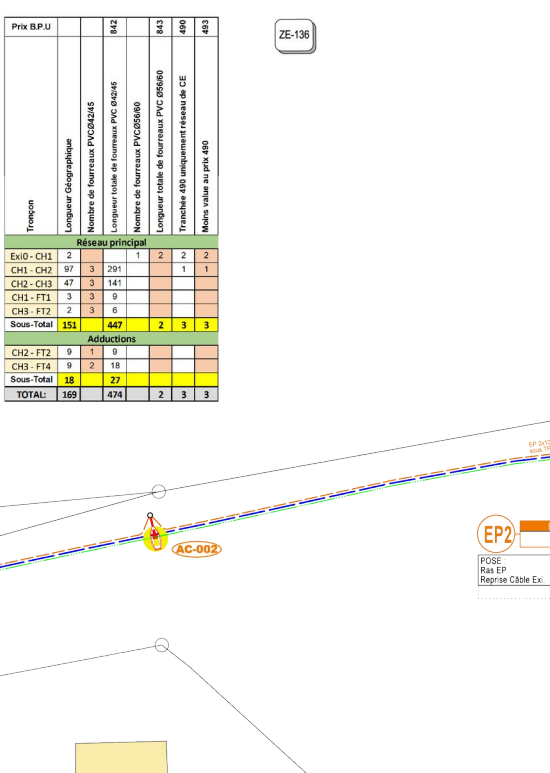
**Tableau Equipement EP**

Description	Quantité
AC-001 et 002	2
2 Pose 2 luminaires LED	2
2 Eclairage 150/10/70-54 6 - 80cm de T70-54 6	2
2 CDR CT70/CT70	2
2 Pose 2 croisées à définir	2
2 VAL à définir	2

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
 Reçu en préfecture le 15/02/2024  
 Publié le 15-02-2024  
 ID : 039-223900010-20240214-ARR\_2024\_0140-AR

Tronçon	Longueur CDR	Tranchée 400	Tranchée 500	Surplombage	Dérivations	Ramponnée FA	Dans Coffret	BT 2x150 mm²	BT 4x35 mm²	BT 4x16 mm²	BT 2x70 mm²	BT 2x100 mm²	Colonne dérivation	2x10 mtr	Colonne dérivation	Plus-value BT	Colonne dérivation	Colonne dérivation	
<b>Branchement BT</b>																			
RD-1	107	101	0	0	107	2	2	1111					8						13
1-2	72	60	0	0	72	2	2	76											20
2-R1	1				1	2	2	5					8						1
2-3	1				1	4	4	5											1
<b>Sous-Total</b>	<b>181</b>	<b>161</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>181</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>197</b>					<b>16</b>						<b>35</b>
<b>Branchement Electrique</b>																			
1-1a	1				1	2	2	5											5
J1-2	11				11	4	4	15											11
<b>Sous-Total</b>	<b>12</b>				<b>12</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>20</b>					<b>4</b>						<b>16</b>
<b>Eclairage Public</b>																			
RD / AC-002	49	1			49	4							51	53	49				
AC-003 / EPI	50				50	2	2						52	54	50				
EPI / EPI	10				10	2	2						12	14	10	0			
EPI / AC-001	48				48	2	2						50	52	48				
AC-001 / R1	10				10	4							12	14	10				
<b>Sous-Total</b>	<b>167</b>	<b>1</b>			<b>167</b>	<b>14</b>	<b>6</b>						<b>177</b>	<b>187</b>	<b>167</b>	<b>6</b>	<b>0</b>		<b>35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>360</b>	<b>162</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>360</b>	<b>22</b>	<b>197</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>177</b>	<b>187</b>	<b>167</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>35</b>			

Tronçon	Longueur Géométrique	Nombre de fourreaux PVC Ø42x45	Longueur totale de fourreaux PVC Ø42x45	Nombre de fourreaux PVC Ø56x60	Longueur totale de fourreaux PVC Ø56x60	Tranchée 400 unipolier réseau de CE	400	400	400
Ex10 - CH1	2								
CH1 - CH2	97	3	291						
CH2 - CH3	47	3	141						
CH1 - FT1	3	3	9						
CH3 - FT2	2	3	6						
<b>Sous-Total</b>	<b>151</b>	<b>447</b>	<b>447</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>			
<b>Adductions</b>									
CH2 - FT2	9	1	9						
CH3 - FT4	9	2	18						
<b>Sous-Total</b>	<b>18</b>	<b>27</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>474</b>	<b>474</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>			



**R1** ELEMNT A POSER  
 RAS 150/CT70  
 POSE  
 1 RAS BT 150/CT70 sur façade à refaire  
 1 Gouttière de protection  
 1 Eclairage 150/10/70-54 6 - 80cm de T70-54 6  
 4 CDR CT70/CT70  
 1 jeu d'embouts fin de réseau  
 1 RAS EP  
 1 Reprise Câble Exi

**2** ELEMNT A POSER  
 REMBT 450  
 POSE  
 1 Enveloppe REMBT 450 En saillie  
 Pose 1 jeu de barres 450 - 0 plagues  
 1 Mise à la terre du réseau  
 2 Raccordements BT 150  
 1 Raccordement BT 150  
 3 Embouts thermo E4R 50-150  
 1 module branchement TRI protégé  
 Embouts thermo E4R 10-35

**3** ELEMNT EXISTANT  
 Coffret  
 DEPOSE  
 1 Déconnexion BT  
 POSE  
 1 Raccordement BT 95  
 1 Embout thermo E4R 50-150

**J1** ELEMNT A POSER  
 Boîte de jonction  
 POSE  
 1 Boîte de Jonction BTA 35/35

**EP1** ELEMNT A POSER  
 REGARD 30x30  
 POSE  
 1 Boîte de dérivation EP

**EP2** ELEMNT A POSER  
 RAS EP  
 POSE  
 RAS EP  
 Reprise Câble Exi

**1** ELEMNT A POSER  
 REMBR 300  
 POSE  
 1 Enveloppe REMBT300 En saillie  
 Pose 1 jeu de barres 300 - 0 plagues - 3D  
 1 Mise à la terre du réseau  
 2 Raccordements BT 150  
 2 Embouts thermo E4R 50-150  
 Pose 1 module branchement TRI protégé  
 Embouts thermo E4R 10-35

**1a** ELEMNT A POSER  
 RAS BRT  
 POSE  
 1 RAS BRT sur façade  
 1 Gouttière de protection  
 1 Reprise B4T Exi

**Les Thévenins - RD437**

**NOTE:**  
 Le fond de plan est à titre indicatif.  
 Il est issu de l'application cadastrale